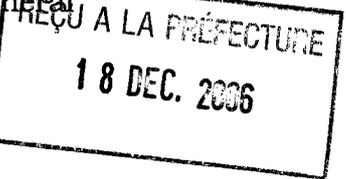


Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations

du Conseil Général



N° CG 2007/I - Nr/OS
Séance du 14 DEC. 2006

BUDGET PRIMITIF 2007

DOTATION D'ACCOMPAGNEMENT DES CHARGES DE CENTRALITE DES DEUX AGGLOMERATIONS HAUT-RHINOISES (DACCAHR) POUR LES ANNEES 2007 ET 2008

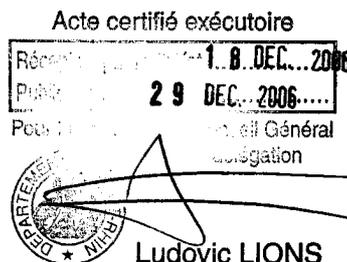
Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général
- VU l'avis de la Commission de l'Aménagement et de la Territorialité du 21 novembre 2006 et des Commissions Réunies du 12 décembre 2006.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide de créer un dispositif d'accompagnement des deux agglomérations haut-rhinoises pour les années 2007 -2008, afin de pallier au non renouvellement des contrats d'agglomération,
- précise que les autorisations de programmes afférentes seront à inscrire dans le cadre du BP 2007 pour un montant total de 3 750 000 €,
- précise que les crédits de paiements à inscrire dans le cadre du BP 2007 s'élèvent à 2 000 000 €,
- approuve le projet de contrat joint en annexe et donne délégation à la Commission Permanente pour l'amender en fonction des négociations menées avec les communautés d'agglomération,
- donne délégation à la commission permanente pour le suivi de ce dispositif.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions



LE PRESIDENT

Charles BUTTNER